

Saisissez votre recherche...



✕ FERMER



Soutien à la digitalisation du commerce de proximité

Le second confinement, en place depuis le 29 octobre 2020 fragilise encore davantage le commerce local. La crise sanitaire liée à la COVID 19 oblige les consommateurs à modifier leurs habitudes d'achat. Il est donc primordial que le commerce de proximité indépendant s'adapte à ces nouvelles demandes et fasse évoluer son modèle de vente. La municipalité d'Alain Crémont souhaite accompagner le tissu commercial

soissonnais dans sa transition digitale.

[COMMERÇANTS DE PROXIMITÉ]



Vous voulez passer au numérique ? LA VILLE VOUS AIDE !

Le second confinement, fragilise encore davantage le commerce local. La crise sanitaire liée à la COVID 19 oblige les consommateurs à modifier leurs habitudes d'achat.

Il est donc primordial que le commerce de proximité indépendant s'adapte à ces nouvelles demandes et fasse évoluer son modèle de vente.

Dans la continuité de son plan commerce déployé depuis 2015, la municipalité d'Alain CRÉMONT souhaite accompagner le tissu commercial soissonnais dans sa transition digitale.

#1

**UN APPUI
TECHNIQUE
GRATUIT**

✓ pour réaliser votre **PLATEFORME DE VENTE EN LIGNE**

✓ pour **ANIMER VOS RÉSEAUX SOCIAUX** et mieux communiquer sur le web

PIXL

03 23 53 17 54

contact@pixl-grandsoissons.com

pixl-grandsoissons.com

#2

**UN RELAI
MARKETING
GRATUIT**

✓ pour **RELAYER AU PLUS GRAND NOMBRE** vos initiatives et offres promotionnelles

✓ pour toucher de **NOUVEAUX CLIENTS POTENTIELS**



Huggys

06 98 82 30 00

ff@huggys.net

huggys.net

#3

**UNE AIDE
FINANCIÈRE**

✓ la ville vous **REMBOURSE LES REMISES** faites à vos clients sur internet

[pour remises d'au moins 15%, et dans une limite de 1 000 €/ commerce]



09 67 38 31 77

ocasoissons@ville-soissons.fr

ville-soissons.fr

*conditions d'éligibilité et règlement consultables sur le site de la ville ou sur demande à l'Office du Commerce

**COEUR
DE
VILLE**

S
GRANDSOISSONS
AGGLOMÉRATION


SOISSONS

1 > Un appui technique

PIXL, tiers-lieu numérique de GrandSoissons Agglomération, apportera un soutien technique aux commerçants de proximité, afin de leur permettre de digitaliser leurs offres commerciales, et ainsi réaliser des ventes en mode « Click & Collect ». Notamment en les accompagnant dans la création de leurs plateformes de vente en ligne (page Facebook Shop ou Instagram Shop, référencement sur la page « Huggys les bons tuyaux dans Soissons »,...).

Pour cela, l'équipe PIXL sera accessible sur rdv du lundi au vendredi de 9h30 à 18h : lundi/mercredi/vendredi par téléphone ou en visioconférence, et mardi/jeudi en présentiel sur le parc Gouraud à Soissons.

Contact : contact@pixl-grandsoissons.com

www.facebook.com/pixl.grandsoissons/

<https://www.pixl-grandsoissons.com>

2 > Un relai marketing avec l'outil « Huggys les bons tuyaux »

Cette plateforme en place depuis Septembre 2020, financée à 100% par la ville, permet de relayer au plus grand nombre, via les réseaux sociaux notamment, les initiatives et offres promotionnelles du commerce.

Contact Huggys : par téléphone 06.98.82.30.00 / 06.49.78.62.28 ou par mail ff@huggys.net)

<https://www.facebook.com/Huggys.Soissons>

<https://www.huggys.net/>

3 > Une aide financière

La Ville prendra en charge financièrement les remises accordées par les commerçants à leurs clients (sans critères discriminants), qui achètent des articles sur les interfaces digitales mises en place par les commerçants de proximité au cours du mois de Novembre 2020.

La ville subventionnera les commerçants sous conditions de remises accordées d'au moins 15%, et dans une limite de 1 000 €/ commerce.

L'aide concerne les commerces de proximité indépendants ainsi que les entreprises de restauration traditionnelle de la ville de Soissons (exclusion des activités de restauration rapide), dans l'obligation de fermer leurs établissements durant le 2e confinement (débutant le 30 Octobre 2020). Cf. décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 et règlement du dispositif détaillant les activités concernées.

Les entreprises éligibles pourront prétendre à l'aide si elles répondent aux conditions énoncées ci-après :

- Etre inscrite au registre du commerce et des sociétés et/ou au répertoire des métiers,
- Etre un commerce de détail ayant un point de vente avec vitrine, Avoir son siège social sur la commune de Soissons,
- Etre à jour de ses obligations sociales et fiscales au 01/03/20, Ne pas occuper ses locaux à titre précaire.

Pour bénéficier de l'aide, le demandeur pourra faire sa demande par mail auprès de l'**Office du Commerce et de l'Artisanat de la Ville de Soissons** (ocasoissons@ville-soissons.fr), et ce avant le 15 Janvier 2020.

Conditions et règlement [ici](#)

Consulter le règlement du plan d'action Aide à la digitalisation

Règlement Digitalisation du Commerce soissonnais

Formulaire à remplir pour bénéficier de l'aide financière



Formulaire à compléter, signer et retourner avec les pièces demandées à l'Office du Commerce et de l'Artisanat de la ville de Soissons - 9 rue du Collège - 02200 SOISSONS - Email : commerce@ville-soissons.fr



SOISSONS

VILLE DE SOISSONS

PLACE DE L'HÔTEL DE VILLE 02200 SOISSONS

☎ 03 23 59 90 00

@ CONTACTEZ-NOUS

